

# Commune de Saint-Genest-Malifaux

## CONSULTATION POUR LA REALISATION DES BULLETINS MUNICIPAUX ET LA MAINTENANCE DU SITE INTERNET

### Cahier des charges

Parties contractantes

Entre les soussignés,

*D'une part,*

Nom et prénom : Daniel MANDON  
Maire de la commune de Saint-Genest-Malifaux  
Agissant pour le compte de ladite commune

Désigné comme la personne responsable du marché

Et

*D'autre part,*

Nom et Prénom : .....

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de : .....

Domicilié à : .....

Tél : Fax : .....

Courriel : .....

Agissant pour le compte de la société : (intitulé complet et forme juridique) .....

Au capital de : .....

Ayant son siège à : .....

Tél. : Fax : .....

Courriel : .....

N° identité d'établissement (SIRET) : .....

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés : .....

désigné comme titulaire du marché.

Renseignements : Noël BONCHE, Directeur des Services – 04.77.51.20.01

## **PREAMBULE :**

La présente consultation est organisée par la commune de Saint-Genest-Malifaux

La réponse du candidat implique automatiquement son accord sur les termes, clauses et garanties définies au présent cahier des charges, sous réserve des précisions et/ou modifications apportées par écrit.

### **Article 1<sup>er</sup> : Objet et durée du marché**

#### **1.1 – Objet du marché - le présent marché a pour objet :**

##### **A – BULLETINS MUNICIPAUX**

La conception graphique, la mise en page, l'impression et la livraison en mairie des bulletins municipaux.

##### **B – PROGRAMMES CINEMA MUNICIPAL « JULES VERNE »**

La conception graphique, la mise en page, l'impression et la livraison en mairie du programme cinéma.

##### **C – SITE INTERNET**

L'hébergement et la mise à jour du site internet de la commune de Saint-Genest-Malifaux.

#### **1.2 – Durée :**

Le marché est conclu pour une durée allant du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013. Il pourra être reconduit de manière expresse par période successive d'un an pour une durée maximale de 3 ans. La reconduction se fera par courrier simple dans le courant du mois de janvier.

#### **1.3 – Résiliation :**

Si l'entreprise manque aux obligations qui lui incombent au titre du présent cahier des charges ou en cas de défaut de qualité, la collectivité est en droit de demander sa résiliation par lettre recommandée. La résiliation n'ouvrira droit au versement d'aucune indemnité de part et d'autre.

#### **1.4 – Révision des prix :**

Les prix proposés seront ajustables en fonction de l'évolution de l'inflation (indice INSEE N+1 du 1<sup>er</sup> trimestre). L'ajustement se fera une fois par an au renouvellement du contrat. Le titulaire du marché s'engage à faire parvenir à la mairie par lettre recommandée avec accusé de réception son nouveau tarif avec un préavis d'un mois avant la date prévue pour l'application de l'ajustement. En cas de modification, un avenant formalisera les changements.

## Article 2 : Description des besoins :

### 2.1 – Conception graphique et maquette des bulletins municipaux et du programme cinéma

Les caractéristiques des bulletins municipaux et du programme cinéma sont les suivants :

#### A – BULLETINS MUNICIPAUX

- ❶ - **bulletin annuel** : Format A4 en couleur et relié publié fin juin et au plus tard le 10 juillet de chaque année
- ❷ - **bulletin trimestriel** : Format A5 en monochrome et relié publié chaque fin de trimestre

Les bulletins municipaux doivent pouvoir être téléchargés sur le site internet de la commune de Saint-Genest-Malifaux.

Le candidat retenu s'engage à conserver le fond de documentation remis par la commune et à lui céder sans supplément les droits d'utilisation des éléments graphiques pour qu'ils puissent être réutilisés sur d'autres supports de communication.

#### B – PROGRAMME CINEMA

**programme** cinéma : Format 50 X 21.4 plié en 4 volets -financement à la charge du prestataire titulaire du marché par le biais d'annonces publicitaires Le programme doit être téléchargeable sur le site internet de la commune.

### 2.2 – Mise en page

La commune de Saint-Genest-Malifaux édite 1 bulletin annuel en général fin juin, 4 bulletins trimestriels : fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre et un programme cinéma chaque mois.

A partir des éléments fournis sous forme numérique par la municipalité (traitement de texte, graphiques, photos) et **des propositions** du prestataire le bulletin devra être mis en page selon la maquette retenue.

Le nombre de pages du bulletin varie selon les éditions entre 36 et 50 pages pour le bulletin annuel et 20 à 36 pages pour le bulletin trimestriel.

Le candidat fournira un bon à tirer sur une épreuve papier, pour relecture par la municipalité.

### 2.3 – Délai

Le candidat doit également s'engager à respecter les délais impartis pour une parution dans les temps voulus, à savoir :

#### A – BULLETINS MUNICIPAUX

- ❶ - bulletin annuel :

Récapitulatif : en jours ouvrés du lundi au vendredi

Phase 1 : réception des données, conception graphique et mise en page	
Mairie	Jour J : remise des éléments
Prestataire	J + 5 : Envoi 1 <sup>ère</sup> maquette
Mairie	J + 7 : Retour de la maquette 1 corrigée + éléments additionnels
Prestataire	J + 9 : Envoi maquette 2 intégrant les éléments transmis en J +8
Phase 2 : Impression, BAT et livraison	
Mairie + Prestataire	J + 12 : Relecture chez l'imprimeur et corrections
Prestataire	J + 13 : Envoi du bon à tirer provisoire en mairie
Mairie	J + 16 : au soir : Retour du bon à tirer définitif signé
Prestataire	J + 21 : Livraison en mairie

② - bulletin trimestriel :

Récapitulatif : en jours ouvrés du lundi au vendredi

<b>Phase 1 : réception des données, conception graphique et mise en page</b>	
Mairie	<b>Jour J : remise des éléments</b>
Prestataire	J + 5 : Envoi maquette
Mairie	J + 7 : Retour de la maquette corrigée + éléments additionnels
<b>Phase 2 : Impression, BAT et livraison</b>	
Mairie + Prestataire	J + 9 : Relecture chez l'imprimeur et corrections
Mairie	J + 10 : Retour du bon à tirer définitif signé
Prestataire	J + 13 : Livraison en mairie

## **B – PROGRAMME CINEMA**

Récapitulatif : en jours ouvrés du lundi au vendredi

<b>Phase 1 : réception des données, conception graphique et mise en page</b>	
CINEMA	<b>Jour J : remise des éléments</b>
Prestataire	J + 2: Envoi maquette
CINEMA	J + 3: Retour de la maquette corrigée + éléments additionnels
<b>Phase 2 : Impression, BAT et livraison</b>	
CINEMA+ Prestataire	J + 4 : Relecture et corrections et envoi du bon à tirer
Prestataire	J + 6 : Livraison en mairie

Le candidat mettra en ligne un exemplaire de chaque édition des bulletins municipaux et du programme cinéma sous forme numérique au format PDF en vue de la publication sur le site internet de la commune de Saint-Genest-Malifaux.

Les bulletins actuels et programmes peuvent être consultés sur le site de la mairie à l'adresse suivante : <http://www.st-genest-malifaux.fr>.

## **2.4 – Impression des bulletins municipaux :**

### **A – BULLETINS MUNICIPAUX**

① - le bulletin annuel est tiré généralement à 1800 exemplaires environ.

Toutes les pages sont en couleur.

La qualité du grammage du papier sera au minimum de 150 g.

La proposition tarifaire indiquera :

- le prix de la page pour un grammage de 150 g.
- le prix de la page pour un grammage de 170 g.
- le prix forfaitaire de la conception d'un bulletin de 40 à 50 pages, la mise en page et la création informatique.

② - le bulletin trimestriel est tiré généralement à 1300 exemplaires environ en noir et blanc sur papier couleur (X 4 trimestres).

La proposition tarifaire indiquera :

- le prix de la page pour un grammage de 80 g.
- le prix de la page pour un grammage de 90 g.
- le prix forfaitaire de la conception d'un bulletin de 12 à 36 pages, la mise en page et la création informatique.

## **B – PROGRAMME CINEMA**

Le programme cinéma est tiré généralement à 20400 exemplaires par an réparti en 12 éditions mensuelles

- recto verso couleur une édition annuelle à 20 400 exemplaires
- verso noir et blanc une édition mensuelle à 1700 exemplaires x 12 mois

La proposition tarifaire indiquera par quel moyen le prestataire assurera le financement de l'édition sachant que la recherche des annonces publicitaires est à la charge du titulaire du marché. A titre indicatif, le prix 2011 d'une annonce était de 220 € HT.

Le candidat joindra à sa réponse un exemplaire des documents qu'il a déjà réalisé selon la technique qu'il emploiera pour l'impression des bulletins municipaux de Saint-Genest-Malifaux et du programme cinéma.

## **C – HERBERGEMENT - MAINTENANCE - MISE A JOUR DU SITE INTERNET COMMUNAL**

La prestation comprend :

- **l'hébergement** annuel du site internet de la commune de Saint-Genest-Malifaux sur un serveur dédié capable de garantir un fonctionnement 24 h sur 24 avec un service de surveillance du serveur et des applications, un dispositif de gestion du réseau et la sauvegarde automatique.  
Le prestataire indiquera les coordonnées et les références de l'hébergeur. Le taux de disponibilité du site internet ne saurait être inférieur à 99 % sur une plage d'ouverture de 24 h sur 24 et 7 jours sur 7. En cas de non satisfaction, le prestataire s'engage à changer d'hébergeur.
- **la mise à jour hebdomadaire** de la page d'accueil du site à partir des informations données par le bulletin trimestriel avec un renvoi sur le bulletin.
- **la mise à jour systématique** du site pour toutes les informations communiquées par le secrétariat de mairie relative aux :
  - comptes rendus des réunions
  - marchés publics
  - projets
  - bulletins municipaux
- **la mise à jour trimestrielle** de toutes les autres données en fonction des éléments communiqués par la commune de Saint-Genest-Malifaux.

### **Article 3 – Conditions de Livraison**

Les bulletins municipaux et le programme de cinéma seront livrés en mairie. Les livraisons seront franco de port et d'emballage.

### **Article 4 – Critères d'Attributions**

L'offre sera appréciée en fonction :

- de la qualité technique : 50 %
- du prix : 50 %

## Article 5 – Prix

### A – BULLETINS MUNICIPAUX

① - Décomposition du prix du bulletin annuel :

	Montant € H.T.
Prix d'une page en quadrichromie de 150 g	
Prix d'une page en quadrichromie de 170 g	
Prix forfaitaire de la conception d'un bulletin de 40 à 50 pages, la mise en page et la création informatique	

② - Décomposition du prix du bulletin trimestriel :

	Montant € H.T.
Prix d'une page en noir et blanc de 80 g	
Prix d'une page en noir et blanc de 90 g	
Prix forfaitaire de la conception d'un bulletin de 16 à 26 pages, la mise en page et la création informatique	
Prix forfaitaire de la conception d'un bulletin de 26 à 36 pages, la mise en page et la création informatique	

### B – PROGRAMME CINEMA

Décomposition du coût du programme de cinéma financé par les annonceurs :

	Montant € H.T.
Prix d'une annonce publicitaire	
Nombre d'annonces prévues	

### C – SITE INTERNET

Décomposition du prix du site internet :

	Montant € H.T.
Prix forfaitaire de l'hébergement et de la maintenance annuelle	
Prix forfaitaire des mises à jour selon descriptif paragraphe 2-4 C	

La commune de Saint-Genest-Malifaux se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP).

Désignation du comptable assignataire : Trésorerie de Saint-Etienne Banlieue

## Article 6 – Modalités de réponse et date limite de réception des offres

La date limite de retour des offres est fixée **au 2 mars 2012 à 12 h 00.**

A l'appui de son offre, le candidat produira :

- le présent cahier des charges signé en double exemplaire
- les attestations et déclarations sur l'honneur exigées aux articles 43,44 et 45 du code des marchés publics
- un exemplaire des documents qu'il a déjà réalisé pour chacun des bulletins et programme
- une liste de référence de moins de deux ans pour la maintenance d'un site internet.

Fait à.....

le.....

Mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

*Est accepté la présente offre  
A Saint-Genest-Malifaux, le*

Le Maire  
Daniel MANDON